COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 février 2007 (convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max. M. LABISTE Bernard. M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. PIERRE Maurice. M. SAINTE-MARIE Michel. M. SOUBIRAN Claude. M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. BELIN Bernard, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues

M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)

M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)

M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)

M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis

M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)

M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille

M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)

M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle

M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)

Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

M. GRANET Michel à M. DAVID Alain

M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max

M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel

M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle

M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)

Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)

M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette

M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 février 2007

CABINET DU PRESIDENT

Direction de la Communication

N° 2007/0131

Direction de la Communication - Réforme de l'enveloppe de la montgolfière de marque Lindstrand - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub a acquis une enveloppe de montgolfière de marque Lindstrand le 26 avril 1998, à l'occasion de son 30ème anniversaire, pour un montant de 19 477,71 €. Cette enveloppe figure dans l'inventaire sous les numéros 980146 et 980146-01, à une valeur nette comptable nulle, les biens étant totalement amortis. Dans le même temps, la Cub a conclu un contrat d'exploitation d'un an avec Monsieur Jacques Bernardin, aéronaute – instructeur, pour l'entretien, le gardiennage, la mise en œuvre des vols (y compris la mise à disposition pour chaque vol d'un brûleur et d'une nacelle).

Ce matériel est obsolète car il est identifié avec l'ancien logo de la Cub. Il n'a pas été utilisé depuis 2001 et n'est plus assuré depuis 2004 (3 500 € par an).

L'actualisation du marquage de l'enveloppe (changement de 28 panneaux soit 200 m² environ), la souscription d'un contrat d'exploitation et de maintenance ainsi que d'assurance s'avèrent trop coûteux au regard de son utilisation.

Monsieur Jacques Bernardin nous a fait une offre de reprise d'un montant de 800 € net, la TVA ne s'appliquant pas à ce type de vente. Il s'engage à ne pas demander de dédommagement pour le gardiennage de cet équipement depuis son acquisition et à dégager la Cub de toute responsabilité concernant l'utilisation future de cet équipement.

L'opération fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes, dont le montant sera alloué sur la ligne budgétaire suivante :

Chapitre 77 - Article 7788 - Fonction 0230 — CRB P100

Ce sont les raisons pour lesquelles il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- 1. décider de la réforme de ce matériel,
- 2. accepter l'offre de Monsieur Jacques Bernardin, en annexe
- 3. autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de vente ci-annexé, destiné à régler les modalités de cette vente,
- 4. autoriser Monsieur le Président à percevoir le titre de recettes d'un montant de 800 euros net, la TVA ne s'appliquant pas pour ce type de prestation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 MARS 2007

PUBLIÉ LE: 6 MARS 2007

Mme. ODETTE EYSSAUTIER